



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du **LUNDI 19 DECEMBRE 2022**

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00

**Convoqué le :** 08/12/2022

**Présidé par :** Jacques NIVON

**Secrétaire de séance :** Marie BODY

**Présents :** Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Ernst LOPES CARDOZO.

**Excusé :** Emile MALLET

**Dorothee BÖLLING** est présente en « distanciel ».

### **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17/10/2022**

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du 17/10/2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – POINT SUR LE PROJET « TRAVAUX DE REVITALISATION ET D'AMENAGEMENT AU CŒUR DU VILLAGE DE VILLEPERDRIX »**

Le Maire fait le point de l'avancement des travaux. Comme prévu, ils ont commencé début novembre dans les ruelles et après un démarrage difficile les travaux de réseaux se sont déroulés sans problème majeur : le planning prévisionnel est respecté. A ce jour, le nouveau réseau d'eau potable est en service dans cette première partie de chantier. A la rentrée, l'entreprise terminera les travaux prévus dans la Calade à savoir : l'alimentation en eau de la maison Nelh dans la partie haute et la réfection du réseau d'eaux pluviales dans la partie basse. Elle démarrera ensuite (courant janvier) dans la rue du Tricot. Les entreprises titulaires du lot 2 « Voiries » arriveront le 23 Janvier. Afin de permettre les commandes de matériaux, les choix ont été faits. Pour les pavés, il a été retenu de la pierre de Comblanchien (Bourgogne) finition « gros bouchardé », la finition « clivée » ayant été jugée trop rugueuse. Sur proposition de la société Sols (cotitulaire du lot 2), il a été choisi un béton désactivé clair type « traverse de Mirabel aux Baronnie ». Des échantillons ont été mis à disposition et placés à côté de l'église. Le Maire porte à connaissance du Conseil qu'au cours des travaux dans les ruelles, il a semblé nécessaire de créer un réseau d'eaux pluviales dans la partie basse de la rue « Carriero di Perdigou » afin d'éviter une concentration des



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

écoulements dans la « Grand 'rue ». L'entreprise a établi un devis (suivant les prix du marché) d'un montant de 3400 € HT qui a été accepté : les travaux se feront début Janvier.

### **2 – SELECTION D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR UN PRET DE 100000 €**

Le Maire rappelle le financement prévu pour l'opération « Cœur de village » : cout total 500 000 € HT subventionné à 80 % par le Département et L'Etat et un reste à charge pour la Commune de 20 % soit 100 000 € qui doivent être couverts par un prêt bancaire. Plusieurs établissements ont été contactés et après maintes relances nous avons eu deux propositions : Credit Mutuel et Credit Agricole. Ils s'avere que les taux proposés sont identiques pour un prêt sur 15 ans : 3.26 % en taux fixe. Les deux banques ont largement insisté sur le fait qu'il fallait signer avant la fin de l'année car des hausses de taux étaient attendues au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Le Maire précise, à titre d'exemple, que les propositions du Crédit Mutuel sont passées de 2.60 % début Septembre à 3.26 % aujourd'hui. Il propose donc au Conseil Municipal de travailler avec le Crédit Mutuel pour un prêt sur 15 ans de 100 000 € avec un taux annuel fixe de 3.26 % soit des échéances trimestrielles de 2 113.90 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Le Maire précise enfin que, bien que l'opération soit équilibrée sur le long terme, la trésorerie du début d'année sera à surveiller de près pour pouvoir payer les entreprises dans des délais raisonnables et voir si on peut ou non autofinancer la TVA (100 000 € aussi), une réforme en cours du FCTVA qui fait passer le reversement de la taxe de N-2 à N-1 pourrait nous y aider.

### **3 – REVERSEMENT A L'EPCI DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (TAM)**

La Communauté de Communes, en vertu de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 Décembre 2021 demande à ce que le Conseil Municipal se prononce sur le reversement total ou partiel de la part communale de la TAM dans le cas où la charge d'équipements publics, implantés sur le territoire de la Commune, relèvent de la compétence de l'EPCI. Le Maire précise qu'à ce jour il n'y a pas de part communale de TAM et qu'il n'y a, non plus, pas d'équipement public géré par la Communauté de Communes. Il lit ensuite la délibération qui, conformément à la loi, prévoit ce reversement à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et qui fixe le taux de ce reversement à 0 % pour les années 2022 et 2023. Le vote sur cette question est de 5 abstentions et de 4 voix pour.

### **4 – DEVIS DU SDED POUR L'ELAIRAGE PUBLIC**

Le Maire, avant d'aborder la question de l'investissement, fait part d'une bonne nouvelle sur le fonctionnement. En début d'année le SDED avait annoncé une hausse de 70 % du prix de l'électricité portant ainsi la facture à 2200 € pour l'année 2022. Or, nous venons de recevoir une facture de 1770 € pour la période précitée prouvant que la réduction du temps de fonctionnement de l'EP, mis en place en début d'année, a porté ses fruits. Gérard Nelh



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

présente ensuite les différents devis qui nous ont été adressés par le SDED suite à nos demandes sachant que le dossier « Eclairage Public », qui avait été inséré à l'appel d'offres des travaux du village, n'a pas été retenu à cause d'un montant trop élevé. La proposition la plus intéressante financièrement est la version dite « solaire » qui prévoit :

- Le remplacement des points lumineux existants par les appareils à led (idem ceux installés à l'entrée du village en 2020).
- La mise en place d'un candélabre solaire en haut de la Montée des Marches de Pierre et deux bornes (solaires aussi) dans les escaliers.
- Deux projecteurs encastrés au sol dans le soustet à côté de la Mairie.
- Des éclairages solaires sur la Route de Léoux, les mats actuels étant conservés.
- Deux points lumineux solaires supplémentaires, un dans la Rue du Tricot et un dans la rue des Ecoles.

Le montant de ce devis est de 22 500 HT subventionné à 50% par le SDED. Un dernier point sur ce sujet se fera avec la technicienne (Mme Degoutte) début janvier 2023. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### 5- ENFOUISSEMENT RESEAU FIBRE

Suite à la décision prise lors du dernier Conseil d'enfouir le futur réseau fibre malgré l'absence d'aide financière, le Maire a repris contact avec les services techniques d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) afin d'expliquer qu'il serait compliqué et surtout onéreux pour la Commune de respecter leurs exigences d'enfouissement du réseau à cause de l'étroitesse des ruelles et de la densité des réseaux déjà existants. Après discussion, il a été entendu que le réseau serait communal et qu'il serait ensuite mis à disposition d'ADN dans le cadre d'une convention d'utilisation. Suite à cet accord, après échange avec le maître d'œuvre, il a été décidé de dérouler ce réseau sous les pavés. L'entreprise établira un devis en conséquence.

### 6 – QUESTIONS DIVERSES

- **Marie Body** fait part au Conseil qu'elle a été alertée la semaine dernière du fait qu'Emile Mallet reprenait, à Léoux, le chantier pour lequel il avait été mis en demeure d'arrêter. Il s'y était engagé lors du Conseil Municipal du 14 Septembre 2021. Le Maire fait part de sa tristesse et de sa déception devant la conduite d'un Conseiller Municipal qui fait fi du règlement d'urbanisme communal (le terrain concerné est inconstructible) et qui, surtout, ne respecte pas ses engagements. Cette nouvelle tentative pourrait entraîner un constat dressé par la DDT puis transmis au Procureur de la République mais le Conseil, à l'unanimité, demande à ce qu'un premier avertissement écrit lui soit signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **Le Maire**, après avoir constaté avec les utilisateurs le manque de place dans la salle des fêtes pour ranger divers matériels, propose de créer une petite réserve à l'arrière du préau actuel sous la forme d'une extension d'un 1.50 mètre de large dans laquelle on



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

pourrait également trouver la surface nécessaire pour un cellier lié à l'appartement. Il propose de transmettre aux Conseillers un dossier chiffré avant de prendre une décision définitive.

- **Le Maire** félicite le Comité des fêtes et son Président pour le marché de Noël organisé les 17 et 18 Décembre qui, aux dires aussi bien des visiteurs que des exposants, a été une réussite. Il rappelle ensuite les dates suivantes :
- Mercredi 21 Décembre à 17 h 30 : goûter de Noël pour les enfants
- Jeudi 22 Décembre à 17 h30 : Apéritif de fin d'année avec le personnel communal
- Dimanche 8 Janvier à 15 heures : Cérémonie traditionnelle des vœux

La séance est levée à 19 h 45